



POLITIQUE MUNICIPALE

Politique numéro :	PO-008	
Titre :	Données ouvertes	
Date d'entrée en vigueur :	2016-02-16	Résolution : CM-2016-160
Date de révision :		Résolution :
Service :	Communications	

1. ORIENTATIONS ET PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE DONNÉES OUVERTES

Le conseil municipal a adopté, en 2014, six grandes orientations qui guident les actions de la Ville. La présente politique de données ouvertes s'inscrit notamment dans les orientations touchant l'exercice d'un leadership fort pour Gatineau, d'une meilleure gestion municipale et de la modernisation de la démocratie municipale.

L'adhésion de la Ville de Gatineau à la communauté des données ouvertes à Gatineau et au Québec s'inscrit donc dans la continuité des actions municipales qui visent à répondre davantage aux attentes des citoyennes et des citoyens branchés.

2. OBJECTIFS

La politique de données ouvertes précise les orientations et les responsabilités de tous afin de rendre accessibles des données sur différents sujets dans un esprit de transparence. La présente politique a aussi pour but d'harmoniser les pratiques en matière de données ouvertes dans l'ensemble de la Ville.

3. PORTÉE

La politique s'applique à tous les services municipaux et aux corporations créées par la Ville de Gatineau. La Ville de Gatineau a également la volonté de rendre applicable la présente politique aux organisations faisant partie de son périmètre comptable.

4. DÉFINITIONS

Applications

Applications mobiles et Web conçues par des développeurs et qui offrent aux utilisateurs différents moyens d'avoir accès aux données municipales.

Catalogue de données ouvertes

Ensemble des jeux de données disponible dans le portail.

Données ouvertes

Le concept d'ouverture des données sous licence ouverte rend les données accessibles au public par l'entremise de portails, de métadonnées et d'outils de recherche, de manière à ce qu'elles soient réutilisées par les gouvernements, les citoyens, les organismes bénévoles, le milieu universitaire et le secteur privé.

Jeux de données

Un ou plusieurs fichiers concernant un sujet municipal ou spécifique aux corporations créées par la Ville de Gatineau.

Licence

Définition des conditions d'utilisation des données ouvertes.

Métadonnée

Un élément d'information précis sur une donnée qui permet d'identifier, de décrire ou de localiser les données (exemple type est d'associer à une donnée la date à laquelle elle a été produite et enregistrée, ou à une photo les coordonnées GPS du lieu où elle a été prise).

Portail de données ouvertes

Une plateforme permettant de diffuser, de regrouper et de trier des jeux de données.

5. PRINCIPES DIRECTEURS

En matière de données ouvertes, la Ville de Gatineau endosse, comme d'autres villes québécoises, les dix grands principes de base qui constituent les piliers de la philosophie du mouvement des données ouvertes tel qu'établi par la [Sunlight Foundation](#).

En ce sens, les données ouvertes doivent être :

- Complètes : intègres, mises à disposition dans un ensemble complet et placées sous forme de fichier téléchargeable dans Internet;
- Primaires : telles que collectées à la source, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas avoir fait l'objet de modification avant leur mise à disposition; cela dans la mesure du possible;
- Opportunes : diffusées dès que possible afin de préserver leur valeur;
- Accessibles : au plus grand éventail d'utilisateurs et pour des usages aussi divers que possible;
- Exploitable : par ordinateur et structurées pour permettre le traitement automatisé;
- Non discriminatoires : accessibles à tous, sans aucune obligation préalable ni inscription et sans usage privilégié ni exclusif;
- Non propriétaires : mises à disposition dans un format sur lequel personne ne dispose d'un contrôle exclusif, cela dans la mesure du possible;
- Libres de droits : non soumises à des droits d'auteur de tiers, à un brevet, au droit des marques ni au secret commercial;
- Permanentes : être retrouvées au fil du temps, c'est-à-dire qu'elles doivent être repérables et disponibles en ligne dans les archives de façon pérenne;
- À moindre coût : disponibles sans frais ou à des coûts minimes.

Les conditions d'utilisation des données libérées par la Ville de Gatineau sont stipulées dans la Licence publique Paternité 4.0 International de *Creative Commons*. L'utilisation des données est permise à la suite de l'acceptation des termes de la licence lorsque l'internaute accède à la banque de données. http://www.gatineau.ca/donneesouvertes/licence_fr.aspx

La Ville de Gatineau doit se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*.

6. ORIENTATIONS

La Ville de Gatineau s'engage à partager des jeux de données dans son Portail de données ouvertes ainsi que dans le portail commun regroupant les données des villes participantes et du gouvernement du Québec. www.donneesquebec.ca

En offrant des jeux de données ouvertes, c'est-à-dire de l'information en format brut et réutilisable, la Ville de Gatineau encourage la transparence et l'innovation par le développement d'applications contribuant à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et leur accès aux services publics.

Il est essentiel d'adapter progressivement les formats ouverts pour tous les documents municipaux. Lors de l'achat de nouveaux systèmes ou lors de changements dans le système actuel, il faut donc s'assurer que les nouveaux outils de travail puissent générer des données en formats ouverts.

La Ville de Gatineau reconnaît que le partage de données ouvertes qu'elle produit présente des avantages au point de vue du développement économique, culturel, social et technologique.

En permettant aux citoyens, aux entreprises et aux communautés de développeurs de s'approprier les données, de les enrichir et de les utiliser pour produire de nouvelles applications numériques, la Ville de Gatineau favorise la collaboration entre les différents acteurs du milieu et stimule la participation citoyenne.

Ces données ouvertes sont publiées dans un format convivial selon :

- Leur disponibilité;
- Leurs coûts de diffusion;
- Les ressources disponibles;
- Le respect des lois et des règlements;
- Les risques pour la sécurité informationnelle;
- Les risques pour la sécurité publique.

Les jeux de données libérés doivent également avoir un lien avec des besoins actuels ou potentiels des citoyens.

Il est à noter qu'aucune donnée de nature personnelle ou confidentielle n'est publiée dans le portail. Le traitement de l'information sujette à la confidentialité protégée par une loi ou un règlement doit respecter les règles en ce sens afin que l'information devant être protégée demeure privée et sécuritaire.

7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

7.1. Leadership

La Ville de Gatineau, avec son portail de données ouvertes, répond à la direction stratégique de l'Administration municipale « D'UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET UNE GESTION RESPONSABLE »

Pour assurer le succès de la libération de données ouvertes et assurer le maintien de données ouvertes, deux comités auront comme mandat de poursuivre les efforts déjà mis de l'avant en la matière et seront pilotés par un coordonnateur.

7.2. *Comité de gouvernance des données ouvertes : Rôle de « gardien » qui identifie les stratégies concernant les données ouvertes*

- Directrice générale;
- Directeur du Service des communications;
- Directeur du Service des finances;
- Directeur du Service de l'informatique;
- Directeur du Service du Greffe;
- Directeur du Service des affaires juridiques;
- Directeur du Service de police;
- Directrice du SUDD;
- Directeur de DE-CLD Gatineau
- Coordonnateur (Service des communications).

7.2.1. Rôle du comité de gouvernance :

- Promouvoir l'importance stratégique, pour la municipalité de libérer des données ouvertes;
- Faire le lien avec les directions de services, les élus ainsi que les corporations « municipales » externes;
- Approuver le processus de libération des données (voir annexe);
- Adopter la planification annuelle de libération de données;
- Faire une reddition de comptes annuelle au Conseil municipal.

7.3. Comité technique : Assurer la mise en place des stratégies développées par le comité de gouvernance

- Le coordonnateur (Service des communications);
- Un représentant du Service de l'informatique;
- Un représentant du Service des finances;
- Un représentant du SUDD;
- Un représentant du SPVG;
- Un représentant du Greffe;
- Le webmestre (Service des communications);

7.3.1. Rôle du comité technique :

- Préparer la planification annuelle de libération de données avec une liste de priorités de diffusion des jeux de données ainsi que des dates d'échéance pour les publications;
- Accompagner le développement de l'habileté numérique des propriétaires de données;
- Assurer une vigie et être à l'affût des nouvelles pratiques;
- Recommander l'ouverture des données en respect des lois, règlements, directives et politiques (ci-après nommées « les règles »), le cas échéant, en matière de sécurité informationnelle.

En consultation et expertise aux deux comités :

- Service des affaires juridiques;
- Planification stratégique;
- Divers services selon les dossiers priorisés.

7.4. Autres services

En soutien aux deux comités selon la nature des dossiers traités et priorisés.

7.5. Coordonnateur du portail des données ouvertes (communications)

- Assurer le bon fonctionnement du portail;
- Assurer la vigie sur les données du portail afin de s'assurer du respect des conditions d'utilisation, des mises à jour par les propriétaires de données et du contrôle de qualité;

- Administrer les jeux de données;
- Initier et favoriser des projets en lien avec les données ouvertes et favoriser la participation de la Ville de Gatineau aux initiatives du milieu (hackathons ou autres);
- Assurer les suivis avec les utilisateurs;
- Gérer l'entente du portail commun inter villes-gouvernement du Québec;
- Faire le lien avec les corporations externes qui contribuent au portail;
- Recevoir les demandes de publications de données.

7.6. Service de l'informatique

- Traiter les données ouvertes à libérer;
- Développer des mécanismes de conversion des données;
- En collaboration avec le Service des communications, exploiter et maintenir les systèmes et les plateformes de gestion des données opérationnelles et ouvertes.

7.7. Propriétaire de données

- Identifier les jeux de données sous la responsabilité de son service ou de son organisation pouvant être libérés;
- Participer à la réalisation du plan de livraison des données ouvertes et en assurer la mise en œuvre pour les données sous sa responsabilité;
- Maintenir à jour le catalogue de jeux de données sous sa responsabilité;
- Évaluer les risques de tous genres liés à l'ouverture des données sous sa responsabilité en regard, notamment, des règles relatives à la sécurité informationnelle.

SIGNATURES

Jean Boileau
directeur des Communications

Marie-Hélène Lajoie
directrice générale

Annexe - Processus d'ouverture des données

Comité de gouvernance des données ouvertes : Faire la planification long terme et adopter la planification annuelle

	Soumission de la demande →		Analyse des besoins et architecture →	Approbation de la publication de jeux de données →	Préparation des jeux de données →	Publications des jeux de données
Utilisateurs de données ouvertes (citoyen ou autre)	Demandes de nouvelles données	Soumettre des demandes				
Comité technique	Recommandation des publications	Soumettre des demandes		Recommander la publication		
Coordonnateur			Recevoir les demandes		Administrer les jeux de données	Publier les données sur le portail
Service de l'informatique			Analyser les besoins techniques		Traiter les données à libérer	
Propriétaire de données	Mission de publier ses données	Soumettre des demandes	Analyser les besoins		Préparer les jeux de données	
Comité de gouvernance	Approbation des publications	Soumettre des demandes		Approuver la publication		
Comité exécutif	Demande particulière	Soumettre des demandes				
Conseil municipal	Demande particulière	Soumettre des demandes				